



CIRCULAIRE

ANNUELLE

C.R.A. Nouvelle-Aquitaine

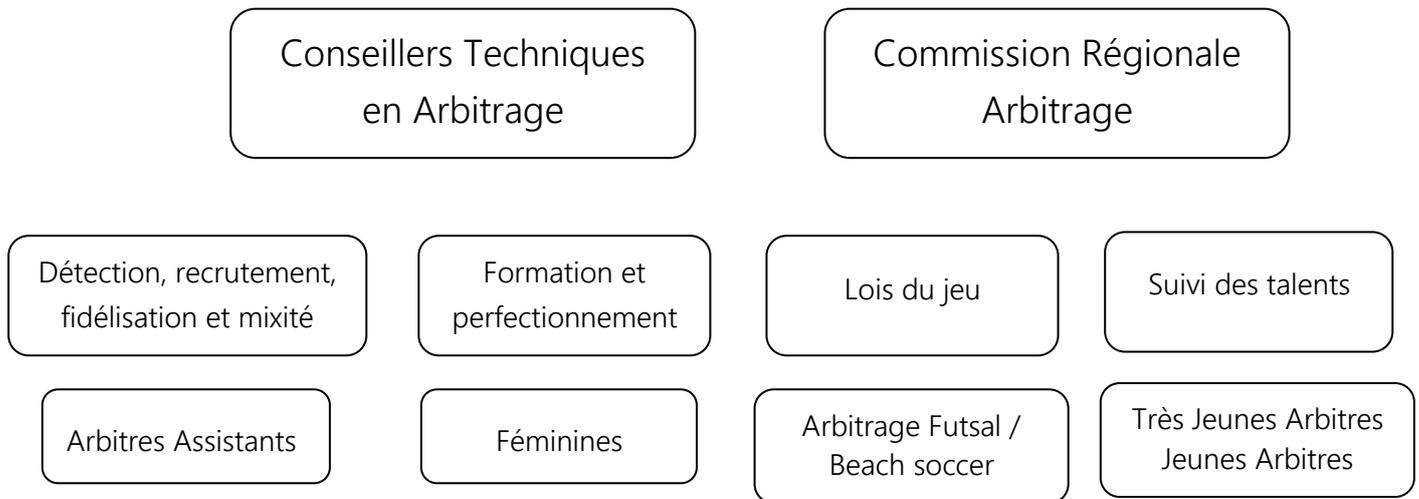
Saison 2020 / 2021

Validée par le Comité de Direction le 16/07/2020

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CRA, la Circulaire Annuelle de la CRA, validée par le Comité Directeur de Ligue et publiée en début de saison a pour objet de définir et préciser des dispositions règlementaires. Ces dispositions sont applicables pour l'ensemble de la saison concernée sous réserve de modifications ultérieures apportées par la CRA par voie de Procès-Verbaux en cours de saison.

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| CHAPITRE 1 - Structure de l'Arbitrage Régional | page 3 |
| CHAPITRE 2 - Critères de candidatures des observateurs régionaux | page 4 |
| CHAPITRE 3 - Tests physiques | page 5 |
| CHAPITRE 4 - Critères d'affectation dans chaque catégorie | page 8 |
| CHAPITRE 5 - Obligation des arbitres | page 10 |
| CHAPITRE 6 – Dispositions générales | page 11 |
| CHAPITRE 7 – Structuration de l'arbitrage féminin | page 12 |
| ANNEXE 1 – Note de Match « Arbitre Assistant » | page 13 |
| ANNEXE 2 – Note de Match « Jeune Arbitre Régional » & « Candidat JAR » | page 14 |
| ANNEXE 3 – Note de Match « Arbitre Futsal Régional » | page 15 |
| ANNEXE 4 – Note de Match « Candidat R3 » & « Candidat Futsal Régional » | page 16 |



Objectif fédéral : harmonisation de l'organisation de l'arbitrage dans les Ligues et les Districts par une architecture commune cohérente.

Pour toute communication concernant l'arbitrage régional, l'arbitre utilise les moyens suivants :

- courriel arbitrage : arbitrage@lfna.fff.fr
- rapport disciplinaire : discipline@lfna.fff.fr
- téléphone : 07 60 49 90 50

CHAPITRE 2 – CRITERES DES OBSERVATEURS REGIONAUX

Les observateurs de la CRA sont nommés chaque saison, par le Comité de Direction de la Ligue, sur proposition de la CRA selon les critères fixés ci dessous.

La CRA les répartit ensuite par catégorie d'arbitre. Il est précisé que les observateurs évaluant les arbitres dans une catégorie devront, dans la mesure du possible, avoir été arbitre de ladite catégorie.

Les observateurs sont tenus d'assister aux formations organisées à leur intention.

PROFIL DE L'OBSERVATEUR REGIONAL

- Travailler en étroite collaboration avec les CTA
- Suivre la formation d'observateur et les stages organisés par la CRA,
- Disposer obligatoirement d'une adresse électronique (RUO),
- Respecter le règlement intérieur de la Ligue et de la CRA,
- Respecter les règles d'éthique envers les membres de la CRA, et les autres officiels,
- Respecter les consignes administratives :
 - Disponibilité
 - Consultation des désignations
 - Informer, sans délai, la CRA en cas de blessure d'un arbitre ou d'agression sur arbitre, de dépôt de réserve technique ou tout autre incident, via les moyens de communication (référence chapitre 1).

CHAPITRE 3 - TESTS PHYSIQUES

3-1 : Préambule

Les arbitres de ligue et les candidats doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours.

3-2 : Exigences physiques pour la saison 2020 – 2021 :

➤ Temps de référence pour les arbitres Masculins

Arbitres Elite Régionale : (sous réserve de non modification du RI de la CFA)

| | Répétitions | Distance | Temps | Temps repos |
|---------|-------------|----------|---------|-------------|
| Vitesse | 6 | 40 m | 6"30''' | |
| Taisa | 35 | 75 m | 15" | 20" |

Autres catégories :

| Catégories | Répétitions | Distance | Temps | Temps repos |
|--|-------------|----------|-------|-------------|
| Arbitre régional 1 (AR1) | 40 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant élite régional (AAER) | 40 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre régional 2 (AR2) | 35 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant régional 1 (AAR1) | 35 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre régional 3 (AR3) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre Futsal régional (AFR) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant régional 2 (AAR2) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Jeune arbitre régional (JAR) (*) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Candidat régional 3 (Cand AR3) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Candidat assistant régional 2 (Cand AAR2) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Candidat jeune arbitre régional (Cand JAR) | 30 | 68 m | 15" | 20" |
| Candidat arbitre futsal régional 2 (Cand AFR2) | 30 | 68 m | 15" | 20" |

(*) Organisation des tests physiques dans les districts pour la catégorie jeune arbitre de ligue :

La CRA délègue l'organisation des tests physiques aux districts.

La réussite à ces tests physiques est obligatoire selon le point 3.3 : Obligations – Réussites – Echecs.

Ils seront réalisés en présence d'un membre de la CDA.

La CDA devra fournir dans la semaine de passage les résultats.

➤ Temps de référence pour les arbitres Féminines :

Arbitres Régionales Féminines susceptibles d'être désignées hors quota en National 3:

Les tests physiques des arbitres fédérales féminines 2 seront appliqués

| | Répétitions | Distance | Temps | Temps repos |
|---------|-------------|----------|-------|-------------|
| Vitesse | 6 | 40 m | 6"50" | |
| Taisa | 40 | 75 m | 17" | 22" |

Autres catégories arbitres féminines :

| Catégories | Répétitions | Distance | Temps | Temps repos |
|--|-------------|----------|-------|-------------|
| Arbitre régional 1 (AR1) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant élite régional (AAER) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre régional 2 (AR2) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant régional 1 (AAR1) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre régional 3 (AR3) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre Futsal régional (AFR) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre assistant régional 2 (AAR2) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre Féminine régionale 1 (AFR1) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Jeune arbitre régional (JAR) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Candidat régional 3 (Cand AR3) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Candidat assistant régional 2 (Cand AAR2) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Candidat jeune arbitre régional (Cand JAR) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Candidat arbitre futsal régional 2 (Cand AFR2) | 30 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre Féminine régionale 2 (AFR2) (*) | 25 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre district séniors (*) | 25 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre district assistante (*) | 25 | 63 m | 15" | 20" |
| Jeune Arbitre de district (*) | 25 | 63 m | 15" | 20" |
| Arbitre stagiaire (*) | 25 | 63 m | 15" | 20" |

(*) La CRA n'impose pas la réussite des tests physiques de ces catégories pour que les arbitres féminines puissent arbitrer.

Cependant, les CDA souhaitant imposer la réussite aux tests physiques aux arbitres de ces catégories pour être désignées, devront se référer aux distances et temps de références indiquées ci-dessus.

3-3 : Obligations - Réussites - Echecs

3.3.1 : Modalités générales pour toutes les catégories

a) Un arbitre de la Fédération ou un candidat à un examen fédéral ayant réussi les tests physiques imposés et validés par la Fédération est exempté des tests physiques organisés par la Ligue. Son statut prévaut et l'autorise à officier sur les compétitions gérées par la Ligue.

b) En cas de premier échec aux tests physiques, l'arbitre de ligue aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier 2021.

Si, au 31 janvier 2021, un arbitre de ligue n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pas pu s'y présenter, et ce quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), il sera rétrogradé dans la catégorie inférieure. Dans ce cas, l'arbitre concerné devra alors réussir les tests propres à ladite catégorie à l'occasion d'une ultime session de rattrapage organisée par la CRA, à moins qu'il les ait déjà validés. En cas d'échec, l'arbitre de ligue ne pourra ni être désigné par la CRA, ni être classé pour le restant de la saison, et sera rétrogradé dans la catégorie directement inférieure en fin de saison.

c) L'arbitre de ligue est déclaré reçu à l'épreuve des tests physiques lorsque la globalité des tests est réalisée et réussie conformément aux exigences imposées par sa catégorie.

d) L'arbitre de ligue est déclaré en échec :

- lorsqu'un test débuté n'aboutit pas à une réussite, quelle qu'en soit la cause ;
- lorsque le dernier passage n'est pas réalisé dans le temps imparti ;
- lorsque l'arbitre n'a pas pu se présenter aux tests quel que soit le motif ;

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de :

- Saison neutralisée
- Année sabbatique

e) Le cas d'un arbitre de ligue convoqué et absent non excusé aux tests physiques sera étudié par la CRA qui pourra prendre une mesure administrative allant jusqu'au déclassement conformément à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage

f) La CRA se réserve la possibilité d'étudier toute demande relevant de cas exceptionnel.

3.3.2 : Modalités particulières pour les Candidats régionaux (Candidat arbitre régional 3, Candidat Jeune arbitre régional & Candidat arbitre régional futsal)

a) Le candidat ligue devra valider les tests physiques imposés par la circulaire suivant les mêmes dispositions qu'un arbitre de ligue.

b) Si, au 31 janvier 2021, le candidat ligue n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pu s'y présenter, et quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), sa candidature sera rejetée, et ce, même s'il a satisfait à l'épreuve théorique.

CHAPITRE 4 - CRITERES D'AFFECTATION DANS CHAQUE CATEGORIE

La CRA précise que le début des examens pratiques définis ci-dessous s'effectue dès la première journée de Championnat concerné.

1) Arbitres « Elite Régionale » :

Les arbitres de cette catégorie sont observés selon les dispositions précisées dans le RI de la CFA.

Le (ou les) dernier(s) de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un observateur s'avère indisponible avant la fin de la saison sans avoir la possibilité d'observer tous les arbitres, la CRA se réserve le droit de prendre une décision appropriée.
- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

2) Arbitres « Régional 1 », « Régional 2 » et « Régional 3 »

Les arbitres centraux sont répartis en groupes.

Au sein de chaque groupe, les arbitres sont observés par 3 observateurs. Le classement au rang de chaque observateur génère l'attribution de points définie ainsi : l'arbitre classé premier se voit attribuer le nombre maximum de point selon le nombre d'arbitre de son groupe et il est octroyé un point à l'arbitre classé dernier. Les classements de chaque groupe sont définis par l'addition des points ainsi obtenus.

Les arbitres classés premiers de chaque groupe sont promus en catégorie supérieure.

Le (ou les) dernier(s) de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un observateur s'avère indisponible avant la fin de la saison sans avoir la possibilité d'observer tous les arbitres, la CRA se réserve le droit de prendre une décision appropriée.
- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

3) Arbitres assistants « Elite Régionale »

Les arbitres assistants de cette catégorie sont répartis en groupe. Ils seront observés par un observateur spécifique assistant et par deux observateurs centraux. Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 1).

La note de l'observateur spécifique aura un coefficient de 2, et la note de l'observateur central un coefficient de 1.

A l'issue des observations, un classement sera effectué selon la moyenne des notes obtenues.

Le (ou les) dernier(s) de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

4) Arbitres assistants « Régional 1 » :

Les arbitres assistants de cette catégorie sont répartis en groupe. Ils seront observés par un observateur spécifique assistant et par deux observateurs centraux. Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 1).

La note de l'observateur spécifique aura un coefficient de 2, et la note de l'observateur central un coefficient de 1.

A l'issue des observations, un classement sera effectué selon la moyenne des notes obtenues.

Les arbitres classés premiers de chaque groupe sont promus en catégorie supérieure.

Le (ou les) dernier(s) de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

5) Arbitres assistants « Régional 2 » :

Les arbitres assistants de cette catégorie sont répartis en groupe. Ils seront observés par trois observateurs centraux.

Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 1).

A l'issue des observations, un classement sera effectué selon la moyenne des notes obtenues.

Les arbitres classés premiers de chaque groupe sont promus en catégorie supérieure.

Le (ou les) dernier(s) de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

6) Arbitres Régionales Féminines

Les arbitres du groupe Elite et les Arbitres Régionales Féminines 1 (ARF1) seront observées et évaluées par un groupe d'observateurs spécifiques afin de valider leur catégorie, proposer une promotion ou une rétrogradation.

7) Jeunes Arbitres Régionaux

Les Jeunes Arbitres Régionaux sont observés par les arbitres de ligue séniors dans le cadre de leurs obligations et des observateurs. A chaque observation, une note sera attribuée selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 2).

8) Arbitres Régionaux Futsal R1 & R2

Les arbitres de ces catégories sont observés à minima 1 fois par des observateurs spécifiques. Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 3).

A l'issue des observations, un classement sera effectué selon la note ou la moyenne des notes obtenues.

Pour la catégorie FR2 et selon le besoin d'effectif de la CRA, le (ou les) arbitre(s) classé(s) premier(s) sont (seront) promu(s) en catégorie supérieure.

Le ou les derniers de chaque groupe sera (seront) rétrogradé(s) dans la catégorie inférieure.

- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

9) Candidats Arbitres Régionaux (R3, JAR, Futsal)

Les arbitres de ces catégories sont observés 2 fois par :

- des observateurs pour les candidats R3, jeunes arbitres régionaux et futsal. Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 2 et annexe 4).

- des observateurs spécifiques assistants pour les candidats arbitres assistants R2. Chaque observateur attribuera une note selon la grille de notation définie par la CRA (annexe 1).

A l'issue des observations, un classement sera effectué selon la moyenne des notes obtenues.

Le nombre de candidats promus arbitre de ligue sera défini par la CRA en fonction de son besoin en terme d'effectif.

- Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé le nombre de fois prévu pour les arbitres de sa catégorie. A défaut, la CRA statuera sur sa situation particulière.

CHAPITRE 5 - OBLIGATIONS DES ARBITRES

| CATEGORIE \ DOMAINE | ACTIONS | THEORIQUE (**) (ramené à 20 pts) | ATHLETIQUE | |
|--|--------------------|---|---|---|
| Arbitre élite régionale (AER) | - 2 observations | Tout arbitre ayant une note théorique < à 12 sera rétrogradé en division inférieure. | Voir CHAPITRE 3 de la circulaire annuelle | |
| Arbitre régional 1 (AR1) | <u>et</u> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout arbitre ayant une note théorique > ou = à 12 sera éligible à une promotion, ▪ Tout arbitre ayant une note théorique comprise entre 8 et 11,99 ne pourra pas être éligible à une promotion, ▪ Tout arbitre ayant une note théorique < à 8 sera rétrogradé en division inférieure. ▪ Tout arbitre absent aux tests d'évaluation théorique annuel sera remis à la disposition de sa CDA. | | |
| Arbitre assistant élite régional (AAER) | - 1 accompagnement | | | |
| Arbitre régional 2 (AR2) | - 1 observation | | | |
| Arbitre régional 3 (AR3) | | | | |
| Arbitre assistant régional 1 (AAR1) | | | | |
| Arbitre assistant régional 2 (AAR2) | | | | |
| Arbitre élite féminine régionale | <u>et</u> | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout arbitre ayant une note théorique < à 8 sera rétrogradé en division inférieure. |
| Arbitre régional féminine 1 (ARF1 ^(*)) | - 1 accompagnement | | | |
| Jeune arbitre régional (JAR) | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout arbitre ayant une moyenne théorique > ou = à 10 sera admis ▪ Tout arbitre ayant une moyenne théorique < à 10 sera éliminé |
| Arbitre futsal régional (AFR1 & AFR2) | | | | |
| Candidat régional 3 (Cand AR3) | | | | |
| Candidat assistant régional 2 (Cand AAR2) | | | | |
| Candidat jeune arbitre régional (Cand JAR) | | | | |
| Candidat Arbitre futsal (Cand AFR2) | | | | |
| Arbitre beach soccer régional (ABSR) | | | | |
| Arbitre régional féminine 2 (ARF2) | | | | |

(*) Les actions ne sont pas obligatoires pour les arbitres féminines candidates régionales

(**) La partie théorique se décompose de la manière suivante :

- ✓ 20 questions issues d'Evalbox : Durée 20' / 40 points :
 - 1 minute par question
 - Bonne réponse = +2 points / Absence de réponse = 0 point / Mauvaise réponse = -1 point
- ✓ 10 situations vidéos : Durée 5' / 10 points
- ✓ 10 questions ouvertes : Durée 30' / 10 points
- ✓ Rapport disciplinaire : Durée : 30' / 10 points
 - Macrostructure 0,5 pt
 - Contenu (exactitude des faits, vocabulaire, pertinence, argumentaire,) 6 pts
 - Cohérence du développement (Articulation – utilisation des mots de liaison,) 1 pt
 - Syntaxe 0,5 pt
 - Lisibilité (écriture, ratures, fautes d'orthographe...) 2 pts

Dans l'optique de favoriser l'accueil d'arbitres venus d'horizons divers ou souffrant d'un handicap, la CRA, soucieuse des difficultés rencontrées par ces arbitres, se réserve le droit d'adapter les conditions de passage de l'examen théorique (temps supplémentaires, assistance d'un interprète, etc.).

CHAPITRE 6 – DISPOSITIONS GENERALES

6-1 : Candidats ligue

6-1-1 Candidat ligue arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- * avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée,
- * avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 10 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District dont au moins 5 en Départemental 1.

6-1-2 Candidat ligue arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre assistant doit :

- * avoir été nommé arbitre assistant de District 1, sans indisponibilité répétée et avoir officié à la touche au moins 10 rencontres en R3,
- OU
- * avoir été nommé arbitre de District 2, sans indisponibilité répétée et avoir officié sur la saison en cours un minimum de 5 matchs en départemental 2 et 5 matchs de R3 en tant qu'assistant.

6-1-3 Candidature d'arbitre de District détecté :

Se référer au règlement intérieur de la CRA.

6-1-4 Candidat jeune arbitre de ligue

Pour faire acte de candidature, le jeune arbitre doit :

- * être né entre 2002 et 2005 pour les jeunes arbitres masculins,
- * être né entre 1999 et 2005 pour les jeunes arbitres féminines,

Le candidat jeune arbitre de ligue pourra être désigné pour arbitrer des rencontres de séniors en qualité d'assistant sous réserve qu'il ait atteint l'âge de 15 ans avec l'autorisation parentale.

6-1-5 Candidat ligue arbitre Futsal ou Beach Soccer régional

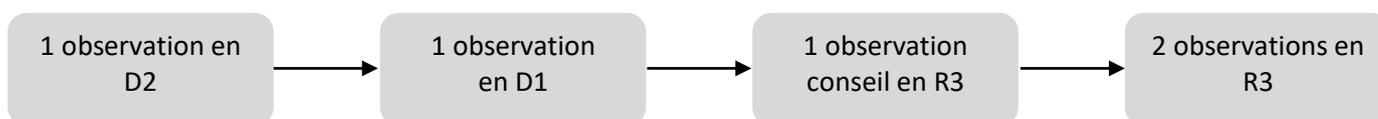
Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- * avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée,
- * avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 10 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District dont au moins 5 en Départemental 1.

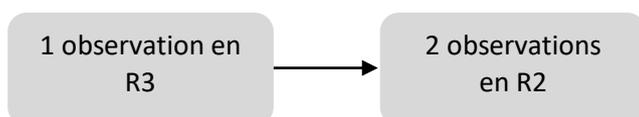
6-2 : Passerelle JAR => R3 ou JAR => AR2

Sur avis de la CRA, le JAR majeur peut être éligible au passage en catégorie R3 ou AR2, sous réserve de la réussite aux tests théoriques et physiques

6-2-1 Passerelle JAR => R3



6-2-2 Passerelle JAR => AR2



Trois groupes de féminines sont définis :

- Elite féminine :

Sur proposition du pôle féminin, les arbitres féminines éligibles à une candidature fédérale seront intégrées dans ce groupe.

Elles devront, pour prétendre à une candidature fédérale, réussir les tests physiques tels qu'ils sont mentionnés dans le règlement intérieur de la CFA.

- ARF1 composé des arbitres féminines suivantes :

- ✓ AR1
- ✓ AR2
- ✓ AR3
- ✓ AR1 féminine
- ✓ AAER
- ✓ AAR1
- ✓ AAR2
- ✓ AFR1
- ✓ AFR2
- ✓ JAR féminine
- ✓ Candidate ligue

- ARF2 composé des arbitres féminines de district :

- ✓ District sénior
- ✓ District assistante
- ✓ JAD
- ✓ District stagiaire

L'arbitre féminine est désignée sous la responsabilité de la CRA, en accord avec les CDA.

ANNEXE 1 – Note de Match
« Arbitre Assistant »

| | |
|---------------------|---|
| 16,65 à 17,00 | <p>Performance constatée sur ce match :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans erreur au cours d'une rencontre de haut niveau avec de nombreuses décisions majeures correctes sur des situations techniques compliquées à juger et/ou à gérer. - Une forte personnalité au service du jeu (collaboration, gestion des bancs, résistance face à l'adversité et à l'enjeu), une parfaite technique d'arbitrage (justesse des décisions, technique de manipulation du drapeau, respect des directives et instructions). <p>Dispose de qualités avérées pour un niveau supérieur. PERFORMANCE REMARQUABLE = EXCELLENTE NOTE</p> |
| 16,25 à 16,64 | <p>Performance constatée sur ce match :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans erreur au cours d'une rencontre de niveau attendu, ponctuée de décisions ordinaires mais impératives, sur des situations au service du jeu. - Personnalité déjà affirmée au service du jeu (collaboration, gestion des bancs, résistance face à la pression), une technique d'arbitrage maîtrisée (justesse des décisions, technique de manipulation de drapeau, respect des directives et instructions). <p>Possède des qualités requises pour ce niveau. TRES BONNE PERFORMANCE = TRES BONNE NOTE</p> |
| 15,85 à 16,24 | <p>Performance constatée sur ce match :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prestation arbitrale ayant généré ou comportant une décision majeure manifestement erronée avec ou sans impact sur le déroulement du match. - Hésitations répétées dans les prises de décisions, technique d'arbitrage perfectible, personnalité fragile face à l'adversité ou la pression et/ou sans valeur ajouté pour une prestation saine. <p>Doit pouvoir progresser ou stagne PERFORMANCE CONVENABLE = NOTE MOYENNE – SATISFAISANTE</p> |
| 15,50 à 15,84 | <p>Performance constatée sur ce match :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prestation ayant entraîné ou généré une ou plusieurs décisions majeures manifestement erronées avec ou sans impact sur le déroulement du match. - Absence de présence et personnalité sans relief. - Arbitre n'ayant pas justifié sa place sur ce match. <p>Ne justifie pas sa catégorie – Manquement significatif TRES MAUVAISE PERFORMANCE = NOTE INSUFFISANTE</p> |

Note de 0,05 en 0,05

Inscrivez-la sur le tableau excel la semaine qui suit l'observation.

ANNEXE 2 – Note de Match

« Jeune Arbitre Régional » & « Candidat JAR »

Les JAR et les candidats JAR sont évalués sur deux rencontres de compétitions Jeunes et notés dans le respect du barème de notation ci-dessous :

| | |
|------------------------------|---|
| <p>16,50 à 16,25</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un sportif au service du jeu, maîtrisant son explosivité tout en répétant ses efforts - Une lecture du jeu efficiente (discernement des fautes / micro-fautes) - Une cohérence disciplinaire - Une personnalité affirmée (résistance à l'adversité, sens relationnel) <p>Le Jeune Arbitre répond aux critères d'un arbitre de Ligue TRES BONNE PRESTATION</p> |
| <p>16,20 à 15,90</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une condition physique normale - Des décisions pas toujours justes mais sans impact majeur sur le jeu - Une gestion disciplinaire perfectible - Une personnalité plutôt fragile face à l'adversité <p>Le Jeune Arbitre a des qualités mais doit faire améliorer des points importants pour rendre une copie aboutie. PRESTATION CONVENABLE</p> |
| <p>15,85 à 15,50</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'endurance sur la totalité de la rencontre - Des décisions majeures erronées ou direction arbitrale qui s'écroule dans les moments forts - Des incohérences disciplinaires - Des lacunes au niveau de la personnalité (leadership, communication) <p>Le Jeune Arbitre n'a pas totalement les qualités requises, sur cette rencontre, pour diriger un match de ce niveau. PRESTATION APPROXIMATIVE</p> |



En cas de détection d'un fort potentiel, le signaler par un simple mail (arbitrage@lfna.fff.fr)

Note de 0,05 en 0,05

Inscrivez-la sur le tableau excel la semaine qui suit l'observation.

ANNEXE 3 – Note de Match « Arbitre Futsal Régional »

Les arbitres sont évalués sur deux rencontres de leur catégorie et notés dans le respect du barème de notation ci-dessous :

| | |
|------------------------------|---|
| <p>16,50 à 16,25</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un sportif au service du jeu, maîtrisant son explosivité tout en répétant ses efforts - Une lecture du jeu efficiente (discernement des fautes / micro-fautes) - Une cohérence disciplinaire - Une personnalité affirmée (résistance à l'adversité, sens relationnel) <p>L'arbitre dispose de qualités avérées. TRES BONNE PRESTATION</p> |
| <p>16,20 à 15,90</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une condition physique normale - Des décisions pas toujours justes mais sans impact majeur sur le jeu - Une gestion disciplinaire perfectible - Une personnalité plutôt fragile face à l'adversité <p>L'arbitre dispose de qualités requises pour le niveau PRESTATION CONVENABLE</p> |
| <p>15,85 à 15,50</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'endurance sur la totalité de la rencontre - Des décisions majeures erronées ou direction arbitrale qui s'écroule dans les moments forts - Des incohérences disciplinaires - Des lacunes au niveau de la personnalité (leadership, communication) <p>L'arbitre ne dispose des qualités requises pour le niveau. Doit progresser. PRESTATION APPROXIMATIVE</p> |

Note de 0,05 en 0,05

Inscrivez-la sur votre Google Form la semaine qui suit l'observation

ANNEXE 4 – Note de Match

« Candidat R3 » & « Candidat Arbitre Futsal Régional »

Les candidats arbitres sont évalués sur deux rencontres de R3 (Candidat R3) et Futsal Régional 2 (Candidat Futsal) et notés dans le respect du barème de notation ci-dessous :

| | |
|------------------------------|---|
| <p>16,50 à 16,25</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un sportif au service du jeu, maîtrisant son explosivité tout en répétant ses efforts - Une lecture du jeu efficiente (discernement des fautes / micro-fautes) - Une cohérence disciplinaire - Une personnalité affirmée (résistance à l'adversité, sens relationnel) <p>Le candidat répond aux critères d'un arbitre de Ligue et doit accéder au titre d'Arbitre Régional.</p> <p>TRES BONNE PRESTATION</p> |
| <p>16,20 à 15,90</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une condition physique normale - Des décisions pas toujours justes mais sans impact majeur sur le jeu - Une gestion disciplinaire perfectible - Une personnalité plutôt fragile face à l'adversité <p>Le candidat a des qualités mais doit faire ses preuves sur l'autre match pour accéder au titre d'Arbitre Régional.</p> <p>PRESTATION CONVENABLE</p> |
| <p>15,85 à 15,50</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'endurance sur la totalité de la rencontre - Des décisions majeures erronées ou direction arbitrale qui s'écroule dans les moments forts - Des incohérences disciplinaires - Des lacunes au niveau de la personnalité (leadership, communication) <p>Le candidat n'a pas totalement les qualités requises, sur cette rencontre, pour être nommé Arbitre Régional.</p> <p>PRESTATION APPROXIMATIVE</p> |



En cas de détection d'un fort potentiel, le signaler par un simple mail (arbitrage@lfna.fff.fr)

Note de 0,05 en 0,05

Inscrivez-la sur votre Google Form la semaine qui suit l'observation